

6 Société et Culture

Ici et ailleurs

• Institut français
Musique classique et



Photo : DR

Jazz à l'honneur

L'institut français (IF) du Gabon organise la seconde édition de la semaine de la musique classique du jazz du 11 au 18 février 2017. Au programme, 2 ciné-opéra qui mettront en valeur des talents français et gabonais. Seront à l'affiche, la cantatrice gabonaise Adriana Bignagni, Mohamed Najem & Friends. Mais aussi Virginie et Bruno Robilliard (récital piano et violon) et Thomas Gué (violon et percussions).

• Édition
Des dessins Rimbaud
préemptés par un musée

Une "bande dessinée" d'Arthur Rimbaud, les sept premiers dessins connus de "L'homme aux semelles de vent", a été préemptée, mercredi, par le musée Rimbaud de Charleville-Mézières (est de la France) lors d'une vente chez Sotheby's à Paris. Le lot de dessins, "Plaisirs du jeune âge", légendés de sa main, a été préempté à 118.750 euros par le musée de la ville natale du poète. Il était estimé entre 100.000 et 150.000 euros. Ces dessins reflètent l'univers de l'enfant de 10 ans qu'était alors Rimbaud (jeu imitant la vie des adultes, glissades en traîneau, jeux de navigation, balançoire ou jardinage). Le jeune garçon évoque aussi son entourage familial.

• Avortement
Soutien aux ONG

Une conférence internationale de donateurs se tiendra, en mars, à Bruxelles pour compenser l'interdiction décrétee par le président américain Donald Trump d'allouer des fonds fédéraux aux ONG étrangères soutenant l'avortement, a annoncé la Suède hier. A l'initiative des ministres chargés de l'aide internationale de Suède, de Belgique, des Pays-Bas et du Danemark, les représentants d'une cinquantaine de pays participeront à la conférence "She Decides" (elle décide) le 2 mars dans la capitale belge.

Rassemblés par R.H.A

Tabagisme/En marge de la Journée mondiale contre le cancer

La société civile stigmatise la lenteur dans l'application de la loi antitabac au Gabon

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

Interdiction de fumer dans les lieux publics toujours non effective, non-conformité aux nouvelles dispositions normatives des importateurs et autres vendeurs de produits du tabac et existence factice de la Commission nationale de lutte contre le tabagisme. Autant de verrous que les organisations mobilisées dans ce combat entendent faire sauter, notamment par des actions conjointes impliquant l'ensemble des partenaires.

LES organisations de la société civile activement impliquées dans la lutte contre le tabac, à savoir "Agir pour le Gabon", "SOS Tabagisme" et le Mouvement populaire pour la santé au Gabon (MSP-Gabon), étaient réunies le

samedi 4 février, au siège social du dernier cité, sis au Pk 11, à Melen. Il s'agissait pour ces acteurs - sous la supervision des représentants du ministère de la Santé et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) -, de mettre à profit la Journée mondiale contre le cancer, pour faire un bilan d'étape des mesures encourageantes dernièrement arrêtées par les autorités gabonaises.

Mais les intéressés ont dit leur inquiétude face à la lenteur observée dans la mise en œuvre du nouveau dispositif normatif de la lutte antitabac au Gabon. Le tabac étant un des principaux facteurs de risque du cancer, cette rencontre a également servi de prétexte aux partenaires mobilisés dans le cadre de ce combat, pour faire le point de la situation au niveau international. Notamment au lendemain de la 7e



Photo : SCOM

Quelques acteurs de la lutte contre le tabagisme au Gabon réunis pour réfléchir sur leur combat.

Conférence internationale des parties à la convention-cadre pour la lutte antitabac (COP7), du 7 au 12 novembre 2016, à New Delhi, en Inde. Mais aussi et, surtout, après la publication au Journal officiel, en mai et juin 2016, de cinq décrets d'application de la loi n°006/2013 du 21 août 2013, portant mesures en faveur de la lutte antitabac dans notre pays.

Cette lenteur décriée par "Agir pour le Gabon", "SOS Tabagisme" et le "MSP-

Gabon" se traduit par le fait que l'interdiction de fumer dans les lieux publics n'est toujours pas effective. Mais aussi que les importateurs et vendeurs de produits du tabac - ces derniers disposaient d'un délai de trois mois, soit 90 jours, pour se conformer à la nouvelle législation, qui prévoit des emballages avec des images graphiques sur les paquets et autres contenants des produits du tabac -, ne sont pas toujours en phase avec

la loi.

Pis, la Commission nationale de lutte contre le tabagisme - l'entité en charge de l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale en la matière et, surtout, de signaler et constater les infractions liées à l'application de la loi et ses décrets-, n'existe toujours que de nom.

Aussi, pour pallier ces difficultés, les acteurs de la lutte antitabac ont-ils décidé de la mise en place d'actions conjointes impliquant l'ensemble des partenaires. En plus de mener des plaidoyers auprès des autorités chargées de la question, en vue de solliciter la mise en place immédiate de la Commission tant attendue. Mais aussi de mettre sur pied un plan de communication destiné à vulgariser la nouvelle législation en direction des médias et des groupes cibles.

Construction par Casep-Ga d'un atelier de menuiserie-marbrerie à Bel-Air

Les riverains édifiés sur l'impact environnemental

E.L.
Libreville/Gabon

C'était au cours d'une consultation publique organisée dans l'enceinte de l'école publique des Charbonnages, située à près de 150 mètres du chantier.

LE conflit qui oppose, il y a bientôt deux années, les populations du quartier Bel-Air à la Compagnie africaine de sépulture du Gabon (Casep-Ga) au sujet de la construction d'une supposée morgue dans ce quartier du 1er arrondissement de Libreville, a connu un nouvel épisode, le samedi 4 février dernier: la présentation par l'entreprise, des résultats de la notice sur l'impact environnemental et social dont l'étude a été confiée au cabinet Eco-Quality.

Comme ce fut déjà le cas lors des précédentes rencontres avec les autorités administratives et politiques de l'arrondissement, ainsi que les représentants des habitants de Bel-Air, Dimitri Awori Ndouna Depenaud, directeur général adjoint de Casep-Ga, chargé des opérations techniques, et ses pairs de la direction générale, ont, une fois de plus, expliqué la nature du projet controversé.

« Mesdames et Messieurs, contrairement à l'idée de construction d'une morgue maladroitement véhiculée par des tiers; situation qui a d'ailleurs suscité le soulèvement des populations, nous vous réaffirmons solennellement que la structure que nous voulons implanter à Bel-Air n'est autre qu'un at-



Photo : E.L.

La présence des responsables de la direction générale de l'Environnement a permis d'aplanir les divergences.
Photo de droite : Une vue de l'assistance lors de la consultation publique organisée à l'école publique des Charbonnages.

lier de menuiserie-marbrerie », ont-ils réitéré.

De leur exposé, on retiendra qu'au niveau de la menuiserie dont l'activité principale est la fabrication des cercueils, les machines seront en partie insonorisées et, pour davantage épargner les riverains du bruit de la sciure du bois, les murs ont été surélevés et montés en agglos de (20). En dehors des aspirateurs, la sciure et les autres déchets seront récupérés par d'autres opérateurs techniques.

« Au terme de toutes les opérations d'assemblage, les produits finis seront automatiquement acheminés, stockés ou utilisés dans les magasins et l'unité centrale de mise en bière située à Oloumi », a renseigné le chargé de l'étude. En précisant qu'en ce qui concerne la marbrerie, l'atelier de Bel-Air ne servira uniquement qu'au montage des différentes pièces qui viendront déjà préfabriquées.

Au sujet de l'impact environnemental, l'orateur a rassuré les populations de ce qu'elles ne seront pas directement touchées ou menacées par rapport à l'exploitation de l'annexe de Bel-Air.

L'entreprise ayant, selon lui, pris des dispositions nécessaires dans la prévention des éventuels effets collatéraux.

Desnos Nzingou et ses clients de Casep-Ga ont déploré l'absence de certains notables du quartier, qui auraient pu saisir l'occasion pour s'adresser directement aux spécialistes des questions environnementales, au lieu d'user parfois des canaux inappropriés pour se faire entendre.

Désormais édifiés sur la nature du projet, qui n'a rien à voir avec une morgue, les représentants des populations, en tête desquels le chef du quartier, Flavienne Kassa kavi, entendent juger les responsables de Casep-Ga à l'épreuve des faits.

Pour la petite histoire, on retiendra que cette étude a été initiée après plusieurs tentatives infructueuses, à cause d'un manque de communication.

Pour sa part, Emmanuel Bayani Ngoyi, chargé d'études du directeur général de l'Environnement, s'est



Photo : E.L.

dit satisfait de la suite des événements. Il a invité les responsables de Casep-Ga et

les représentants des populations à regarder désormais dans la même direction.



LSTBEK 2017